

La voile scolaire face à un avis de coup de vent

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR | mercredi 21 novembre 2018
561 mots | -



Mise à l'eau des bateaux pour les élèves de la section sportive qui naviguent tous les lundis après-midi. Les élèves de 6e débiteront leurs séances de voile à partir du mois de mars. - Crédit: Ouest-France

jk3m L'École d'activités nautiques est active auprès des scolaires. Mais la section voile du collège est en difficulté après la suppression du financement de l'État.

Pourquoi ? Comment ?

Quel est le rôle de l'École d'activités nautiques auprès des scolaires ?

Elle propose une découverte des activités nautiques pour les classes de CM1 et CM2 des écoles de Lion-Sur-Mer, Colleville-Montgomery et Ouistreham.

Les écoliers d'[Hermanville-sur-Mer](#) pratiquent, quant à eux, ces activités auprès du Club de voile et loisirs (CVLH) de leur commune.

Au collège, 24 élèves de 6^e sont inscrits en option voile. « **Parmi ceux-ci, indique Elisabeth Bailhache, la principale de l'établissement, les meilleurs et les plus motivés peuvent rejoindre la section sportive voile, qui comporte 24 élèves répartis entre les niveaux 5^e, 4^e et 3^e.** »

En quoi consistent ces activités ?

« **En CM1, détaille David Van de Bosch, président d'Océan (Ouistreham-Colleville école d'activités nautiques), les enfants découvrent la voile, et selon les communes, le char à voile et le kayak de mer. Ils poursuivent cette initiation en CM2, à travers deux cycles de six séances.** »

En 6^e, les 24 élèves intégrés à l'option voile bénéficient de 12 séances de navigation. Et en ce qui concerne les élèves de la section sportive, « **un après-midi leur est réservé dans l'emploi du temps, indique Elisabeth Bailhache, soit trois heures hebdomadaires de voile, effectuées sous la direction de moniteurs d'Océan, et de leur professeur d'EPS, Aurélie Coinus.** »

Qui finance les activités nautiques pour les classes primaires ?

Les municipalités prennent en charge les élèves de leur commune.

Et au collège ?

Jusqu'en 2016, l'option voile en 6^e était financée essentiellement par le Sivos (Syndicat intercommunal à vocation scolaire), abondé par les communes. « **Mais les fonds dévolus à cette option ont été bloqués par le percepteur, explique Frédéric Loinard, maire de Colleville-Montgomery et vice-président délégué au tourisme et au littoral de Caen-La-Mer. En effet, le collège relève de la compétence du Département et non des communes. Il a fallu attendre la dissolution du Sivos, en 2017, pour récupérer ces fonds et payer ainsi les arriérés dus à l'école de voile.** »

Quant au financement de la section sportive voile, partagé par moitié jusqu'en 2017 entre le Département et le CNDS (Centre national pour le développement du sport), il est fortement remis en cause depuis que cet organisme a annoncé la suppression de sa subvention.

Quel avenir pour la voile au collège ?

Tous les acteurs du projet voile au collège sont unanimes : cette activité sportive, inhérente au littoral, doit être maintenue, d'autant qu'une nouvelle école de voile va être construite.

Pour 2018-2019, le financement de l'option en 6^e est pris en charge par les quatre communes du secteur. « **Mais, insiste Frédéric Loinard, pour les années à venir, la participation des communes dépend de la pérennité de la section sportive.** »

Reste à pallier le désengagement du CNDS. « **Ce problème est le même pour les classes**

voile des collèges de Deauville et [Courseulles-sur-Mer](#), note Michel Fricout, conseiller départemental. Plusieurs solutions sont à l'étude avec, pour [Ouistreham](#), une demande éventuelle de subventions auprès de la communauté urbaine. »